

La maîtrise d'ouvrage et les Eurocodes



Source STRATES

Journée d'information
le 10 mars 2009 - Aix-en-Provence

organisée par le CETE Méditerranée
sous l'égide de la CoTITA





Source STRATES

Les Eurocodes sont transposés en droit français et s'imposent à tous : maîtres d'ouvrage (et leurs assistants), maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises. Ils clarifient les responsabilités de chacun des intervenants dans l'acte de construire (bâtiment et génie civil). Ils ne sont pas réservés aux seuls "ingénieurs calculateurs" mais donnent aux maîtres d'ouvrage des obligations et des opportunités de s'exprimer.

Les Eurocodes ouvrent aux maîtres d'ouvrage des perspectives d'innovation, des opportunités d'exprimer leurs attentes et de mieux cerner l'étendue de leurs nouvelles responsabilités.

Cette journée d'information, organisée par le CETE Méditerranée a pour ambition de présenter aux maîtres d'ouvrage et à leurs assistants, le nouveau cadre normatif de l'exercice de leur métier et de leur apporter les réponses aux questions qu'ils se posent sur ces nouvelles pratiques.

Cette journée montrera aussi que l'emploi des Eurocodes doit s'accompagner d'une organisation de la qualité pour garantir le niveau de fiabilité convoité.

La présentation détaillée du guide élaboré par le Sétra et illustré par des cas pratiques, servira de fil conducteur à cette séance.

matin

10h00 **Accueil des participants**

10H10 **Introduction**

Florence HILAIRE (directrice adjointe du CETE Méditerranée)

10h20 **Présentation de la journée**

*Jean-Christophe CARLÈS (CETE Méditerranée)
Joël RAOUL (Sétra)*

10h30 **Principes généraux**

Jean-Christophe CARLÈS (CETE Méditerranée)

11h00 **Architecture des Eurocodes**

Denis DAVI (CETE Méditerranée)

11H15 **Le programme et les choix fondamentaux**

*Jean-Christophe CARLÈS (CETE Méditerranée)
Denis DAVI (CETE Méditerranée)
Cyrille CORDIER (CETE Méditerranée)*

12h15 **Déjeuner (sur inscription)**

après-midi

13h45 **Le programme et les choix fondamentaux (suite)**

*Jean-Christophe CARLÈS (CETE Méditerranée)
Denis DAVI (CETE Méditerranée)
Cyrille CORDIER (CETE Méditerranée)*

14h30 **Les aspects pratiques**

Joël RAOUL (Sétra)

15h30 **Synthèse et clôture de la journée**

*Joël RAOUL (Sétra)
Jean-Christophe CARLÈS (CETE Méditerranée)*

Lieu de la manifestation

CETE Méditerranée – Aix-en-Provence

Pôle d'activités – avenue Albert Einstein

CS 70499

13593 AIX-EN-PROVENCE cedex 3

Modalités d'inscription

Inscription en ligne avant le 3 mars 2009 : [Cliquez ici](#)

Renseignements techniques

Jean-christophe.carles@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 04 42 24 76 86

Organisation

Francine.charton@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 04 42 24 71 96

Plan d'accès au pôle d'activités

Par les transports en commun

Au départ d'Aix-en-Provence : les lignes 15, 16 et 17 au départ de la Rotonde vers le pôle d'activités -

Arrêt situé à 100 m du CETE .

Consulter le site internet « [Aix-en-Bus](#) ».

Au départ de la gare routière de Marseille, deux possibilités :

- Le bus de la RDT 13 Aix-Marseille qui passe par la RN8- Arrêt situé à 100 m du CETE

- Le bus de la RDT 13 Aix-Marseille direct par l'autoroute - Arrêt situé à la gare routière d'Aix

Consulter le site internet « [Le Pilote](#) ».

Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence ou de l'aéroport Marseille-Provence :

Un bus dessert le pôle d'activités- Arrêt situé à 100 m du CETE.

Attention ! l'arrêt au pôle d'activité est facultatif. Il faut le demander au chauffeur dès la montée dans le bus. Pour un départ du pôle d'activité, il faut signaler sa présence 2 h avant le départ en téléphonant au numéro vert : 0 800 508 907.

En voiture

De Marseille : Autoroute A51-E712, sortie « Luynes » direction « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV : direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

De Nice ou d'Aix-en-Provence : Autoroute A8-E80 Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie « Les Milles » vers la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

De Lyon : Autoroute A8-E80, sortie « Aix, Pont de l'Arc » direction « Les Milles » par la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

